



Para Judo Adapté

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Samedi 3 février 2024

A partir de 9h00

Dojo régional à Angers (49)

Organisé par la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interrégional de **Para Judo Adapté** est ouvert aux catégories d'âge suivantes :

-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
2014 et après	2011-2013	2010-2011	2008-2009
-18 ans	Adultes	Vétérans 1	Vétérans 2
2006-2007	2005 et avant	1979-1989	1978 et avant

Le règlement sportif Para Judo Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat régional Para Judo Adapté se déroulera le **samedi 3 février 2024**.



Dojo régional du Lac de Maine – Rue Jules Ladoumègue – 49000 ANGERS.

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place. Pas de restauration



Frais d'engagement de 5 euros par judoka (A l'ordre de la Ligue Sport Adapté Pays de la Loire)

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

De 9h00 à 9h30

Accueil des délégations, vérification des engagements et licences

De 09h00 à 9h30

Pesée

09h45

Début de l'échauffement

10h15

Début des combats

A partir de 12h00

Podiums

14h00-16h00

Stage régional

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 21 janvier 2024** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antonin MARIÉ
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33
- Référente de la commission ligérienne Para Judo Adapté : Adèle HERAULT
[cgsportadapte49@orange.fr](mailto:cdsportadapte49@orange.fr) / 07.86.41.49.86

Championnat interrégional 2024

Championnat interrégional Para Judo Adapté : Samedi 24 février 2024 à Bayeux (14) - Normandie

Championnat de France 2024

Pour rappel, le parcours de qualification pour les judokas évoluant en Pays de la Loire est le suivant : Participation au championnat interdépartemental, puis régional, puis interrégional, puis national.

Championnat de France Para Judo Adapté : Du 5 au 7 avril 2024 à Montauban (82)

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadaptepdl.org



Ligue Sport Adapté Pays-de-la-Loire



@LigueSApdl

Partenaires



CROS
PAYS DE LA
LOIRE



CHAMPIONNAT RÉGIONAL PARA JUDO ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 21 janvier 2024

INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Entraîneur n°1 :

N° licence :

Entraîneur n°2 :

N° licence :

SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Catégorie de poids
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

FRAIS D'ENGAGEMENT

Frais d'engagement de 5,00€ par judoka : 5€ x

(à l'ordre de la LSA PDL)

VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2023/2024

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté